

Compte rendu du conseil municipal du 10 février 2022

Présents : BRUGERON Christian, BRUEL Gilbert, DUVERT Frédéric, LEDENT Marlène, BRINGER Laetitia, BUISSON Rachel, CADEAC Laurent, GAULT Stéphanie, GERBAL Camille

Absents excusés : CAUSSE Jean-Louis par DUVERT Frédéric, CLAVEL Nathalie par GERBAL Camille

Secrétaire de séance : BUISSON Rachel

Séance ouverte 20 h 30

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Attribution du marché de l'aire de jeux,
2. Commande du four à pain pour l'aire de jeux,
3. Contrat territorial de la Lozère 2022 - 2025 : inscription des projets,
4. Ouverture de l'Agence Postale Communale,
5. Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie,
6. Achats parcelles village : Assistance pour acte administratif,
7. Achats parcelles village : choix du notaire,
8. Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 (coussin berlinois dans la traversée du village, et glissière de sécurité au hameau de Vareilles, panneaux entrée villages),
9. Adhésion fondation du patrimoine,
10. Antenne 4 G,

Questions diverses :

Délibérations du conseil :

Contrat Territorial 2022 - 2025 : Inscription des projets (DE_004_2022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Extension de l'école communale	870 000	2023
Programme de voirie	129 500	2022 - 2025

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.
S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Attribution des travaux suite à consultation ouverte pour la mise en conformité et rénovation de l'aire de jeux et de l'espace de rencontre de Lanuéjols (DE_005_2022)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en conformité et rénovation de l'aire de jeux et de l'espace de rencontre de Lanuéjols une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée auprès de trois entreprises. Les entreprises consultées sont : BEAU TP ; HERMABESSIERE ; SOLTRAF. Le coût estimatif des travaux étant de 96 885 € HT.

A l'issue de la consultation, l'entreprise BEAU TP n'a pas répondu.
L'entreprise SOLTRAF et l'entreprise HERMABESSIERE ont répondu ensemble pour un montant prévisionnel de travaux de 100 118.50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

VALIDE le choix d'attribution des travaux à l'entreprise SARL SOLTRAF 48000 VENEDE et l'entreprise HERMABESSIERE 48000 MENDE réuni en groupement d'entreprise conjoint pour cette opération,

Montant des travaux HT : 100 118.50 €

Montant des travaux TTC : 120 142.20 €

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'attribution des travaux.

Programme de voirie - 2022 (DE_006_2022)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des contrats territoriaux avec le Département, prévoit en matière de voirie (programme SDEE) pour les années 2022 et 2025 une enveloppe prévisionnelle de 129 500 € HT de travaux subventionnables à hauteur de 40 % soit 51 800 €. Pour l'année 2022 trois chantiers ci-dessous détaillés sont envisagés. Il convient d'établir une programmation :

Le Viala - création parking lelong de la VC	12 130.00 € HT
Le Viala : reprise mur effondré et création d'une cuvette dans l'arase	2 867.43 € HT
Réparation sur l'ensemble des VC - Emplois partiels	6 770.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE la programmation de travaux suivante : 2022 comme ci-dessus évoqués ;

VALIDE le programme de travaux 2022 dans les conditions financières suivantes :

Montant total des travaux HT	21 767.43 €
Honoraires Lozère Ingénierie 5 %	1 088.37 €
Total HT	22 855.80 €

TVA 20 %	4 571.16 €
TOTAL TTC	27 426.96 €

Plan de financement HT : Subvention Conseil Départemental (40%) 9 142.32 €
Participation Commune (60 %) 16 251,25 €

MANDATE le Maire pour la réalisation du programme de voirie 2022 et lui donne pouvoir de signature.

Nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale (DE 007 2022)

CONSIDERANT la délibération du 01 juillet 2021 validant l'implantation d'une Agence Postale Communale et la délibération du 14 décembre 2021 portant création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

CONSIDERANT l'augmentation du temps de travail due à la création du poste à compter du 01 mars 2022, mais aussi à l'installation d'une Agence Postale Communale à compter du 22 mars 2022 M. le Maire propose de revoir les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et d'inclure les horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

VALIDE les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale à compter du 01 mars 2022 :

Horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC) et du Secrétariat de Mairie à compter du 01 mars 2022		
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 – 12 h 30	<i>Fermé</i>
Mardi	8 h 30 – 12 h 30	<i>Fermé</i>
Mercredi	<i>Fermé</i>	14 h 00 – 18 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	Uniquement mairie 13 h 30 – 17 h 30
Vendredi	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>

Acquisition foncières jardins près de l'école - choix du cabinet pour la réalisation de l'acte administratif (DE 008 2022)

M. le Maire rappelle la délibération DE_049_2021 du 12 octobre 2021 validant les acquisitions foncières de parcelles situées près de l'école. Suite à l'opération de bornage réalisée par le cabinet de géomètre FAGGE ET ASSOCIES le 9 décembre 2021 pour définir et fixer de manière définitive les limites séparatives communes entre les fonds cadastrés section A 16 -17-19-22 (pour partie) -395. Il convient à présent de confier la réalisation à un cabinet pour la réalisation d'un acte administratif pour valider l'acquisition par la commune de ces parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DIT confier la réalisation de l'acte administratif au cabinet FAGGE et ASSOCIES - 48000 MENDE

MANDATE le Maire pour la signature de l'acte administratif ainsi que toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Acquisition foncière dans le cadre du projet de construction d'un espace périscolaire - Choix du notaire (DE 009 2022)

M. le Maire rappelle la délibération DE_049_2021 du 12 octobre 2021 confirmant l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées A 251 - A 253 - et d'une maison d'habitation cadastrée A 252 pour un montant de 200 000 €.

Il convient aujourd'hui de déterminer le choix du notaire pour finaliser les acquisitions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE de confier l'acte notarié à l'office notarial PAPPARELLI-DARBON et FOULQUIE 48000 MENDE

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et intervenir pour le règlement de ce dossier.

Signature d'une convention avec l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive - projet de construction d'une annexe de l'école de Lanuéjols (DE_010_2022)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du dépôt du permis de construire concernant la construction d'une annexe de l'école et compte tenu de la proximité du Mausolée Romain classé Monument historique des fouilles archéologiques doivent être réalisées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention entre L'INRAP et la commune dans le cadre de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive rue de la Gravière sur le terrain de la future annexe de l'école

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la signature de cette convention

Sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police 2022 (DE_011_2022)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurisation de la route au hameau de Vareilles et dans la traversée du village de Lanuéjols a été validé :

- la pose d'une glissière de sécurité dans le hameau de Vareilles dans un virage dangereux.
- l'installation de quatre ralentisseurs de type coussin berlinois à l'entrée et à la sortie du village de Lanuéjols

Le coût des achats et travaux est estimé à 10 5.00 € HT.

Un financement pourrait être obtenu au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE la mise en œuvre des travaux précités ;

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet